

# Le Joyau

Édition Juillet-Août 2023

## Programme Régional de vidange des installations septiques

La vidange régulière des boues de fosses septiques permet d'éviter que les solides ne colmatent le champ d'épuration, ce qui peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement.

Pour 2023, toutes les fosses septiques des résidences permanentes devront être vidangées puisqu'il s'est écoulé deux (2) ans depuis la dernière vidange des installations.

La vidange des fosses dans notre municipalité est prévue entre **le 11 et le 29 septembre 2023**.

La MRC de Coaticook vous fera parvenir un avis de vidange au moins deux semaines à l'avance. Cet avis vous indiquera la date approximative de la vidange et vous demandera de dégager les couvercles.

Si vous avez besoin d'une vidange en dehors de la période prévue, veuillez communiquer avec Katherine Dion au 819 849-7083 poste 252. vous devrez payer les frais associés à cette vidange supplémentaire, le cas échéant. Vous bénéficierez toutefois des prix négociés par la MRC.

L'entrepreneur désigné par la MRC de Coaticook est Beauregard Fosses Septique.



## VACANCES ESTIVALES

**Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 14 au 25 août 2023.**

**Bon été à tous !**



### CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, <i>MAIRE</i> .....	819-452-1073
LUCIE MICHAUD, <i>conseillère 1</i> .....	514-718-4730
ZIV PRZYTYK, <i>conseiller 2</i> .....	819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, <i>conseillère 3</i> .....	819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, <i>conseiller 4</i> .....	819-876-2210
JULIE GRENIER, <i>conseillère 5</i> .....	819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, <i>conseillère 6</i> .....	819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

### Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière  
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe  
CLAUDE LACHAPPELLE, inspecteur municipal  
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

#### **Bureau municipal**

2080, chemin Way's Mills  
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0  
TÉL: (819) 838-4334 Téléc: (819) 838-1717  
Courriel: [info@barnston-ouest.ca](mailto:info@barnston-ouest.ca)

#### **Heures de bureau**

lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30  
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: [info@barnston-ouest.ca](mailto:info@barnston-ouest.ca)

**Date de tombée le dernier lundi de chaque mois**

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec  
Traduction: Rose Mary Schumacher

### LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS



Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 819 838-5877 poste 209 ou en complétant le formulaire en ligne ([www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html](http://www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html))

**IL EST OBLIGATOIRE !!**

### NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES .....	911
EN CAS D'URGENCE .....	911
AMBULANCE DE COATICOOK .....	911
CLSC .....	819-849-4876
CHUS .....	819-346-1110
PAROISSE .....	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info .....	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence .....	310-4141
BUREAU MUNICIPAL .....	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL .....	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT .....	819-849-9479
INFO EXCAVATION .....	1-800-663-9228
INFO CRIME .....	1-800-711-1800
INFO SANTÉ .....	811



PANNES ET URGENCES  
1-800-790-2424

### INFORMATION IMPORTANTE

**EN CAS D'URGENCE:  
AMBULANCE, POMPIER,  
POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1**

**IL EST ESSENTIEL DE  
PRÉCISER QUE VOUS ÊTES  
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE  
BARNSTON-OUEST**

**Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.**

**Veillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel [urbanisme@barnston-ouest.ca](mailto:urbanisme@barnston-ouest.ca)**

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

**Présences** : Johnny Pizar, maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

**Personne ressource** : Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

### Don

- de 200 \$ à la Fondation québécoise du cancer pour la région de l'Estrie.

### Résolutions

- Le conseil municipal a mandaté le cabinet Therrien Couture Jolicoeur dans le dossier 450-17-008769-235.
- Embauche de Benjamin Smith à titre de journalier temporaire à la voirie et aux travaux publics pour une durée de six semaines.
- Le conseil municipal accepte l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et les subventions régionales à des organismes de loisirs/association de sports, 2023-2025.

#### Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

**PLEIN LA VUE... PLEIN DE SOUVENIRS !**

**La Vallée de la Coaticook, tout pour vous enchanter !**



**Enchanté!**  
VALLÉE DE LA COATICOOK

La Vallée de la Coaticook vous propose une panoplie d'activités et d'événements tout au long de l'année. Amateurs de sensations fortes ou pour des envies de sorties plus tranquilles, vous trouverez de quoi vous combler. Un conseil, n'oubliez pas vos raquettes, chaussures d'escalade, jumelles, maillots de bain, bâton de golf, chaussures de marche, sandales, cannes à pêche, vélos, crampons, chaises longues, etc.

Visitez notre site internet à [tourismecoaticook.ca](http://tourismecoaticook.ca) pour consulter nos cartes et guide ainsi que le calendrier des événements.

**Calendrier des séances ordinaires  
du conseil municipal - année 2023**

Lundi, le 7 août 2023 à 19h00  
 Mardi, le 5 septembre 2023 à 19h00  
 Lundi, le 2 octobre 2023 à 19h00  
 Lundi, le 6 novembre 2023 à 19h00  
 Lundi, le 4 décembre 2023 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre  
 Communautaire situé au 2081,  
 ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

**UN PERMIS EST REQUIS  
 POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER  
 OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT**

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure,  
type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

**Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux,  
 prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours  
 AVANT le début.**

**Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's  
 Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début**

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS  
 AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE  
 LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST  
 PASSIBLE D'UNE AMENDE.

**IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez:  
 Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement  
 le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334**

**COLLECTE 2023**

**Août**

D/S	L/M	M/T	M/w	J/T	V/F	S/s
		1	2	3	PA	5
6	7	8	R	10	C	12
13	14	15	D	17	18	19
20	21	22	R	24	C	26
27	28	29	30	31		

**IMPORTANT:** Déposez vos bacs la veille ou avant 6h  
 le jour de la collecte.

**Septembre**

D/S	L/M	M/T	M/w	J/T	V/F	S/s
					1	2
3	4	5	R	7	C/PA	9
10	11	12	D	14	15	16
17	18	19	R	21	C	23
24	25	26	27	28	29	30

**RAPPEL !**

3<sup>e</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES :

**le 11 septembre 2023**

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au  
 comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou  
 Caisse Desjardins

Politique familiale

**Subvention à la naissance**

- 100 \$ 1er enfant
- 200 \$ 2e enfant
- 300 \$ 3e enfant et subséquents



**Couches de coton**

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat  
 des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 \$.

## Pour limiter les odeurs:

### TRUCS ET ASTUCES

Le bac possède des trous d'aération et un plancher surélevé afin d'accroître la circulation de l'air et de réduire les odeurs.

- Évitez de placer le bac au soleil ;
- Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac de papier ou dans un journal ;
- Recouvrez les résidus de cuisine (humides) avec des matières sèches (feuilles mortes, papier journal, bran de scie) ;
- Placez les résidus odorants (viande) au réfrigérateur ou au congélateur et mettez-les dans le bac seulement avant la collecte ;
- Tondez votre gazon une ou deux journées avant la collecte ou laissez la tonte sécher avant de la mettre dans le bac. Mieux encore, laissez l'herbe coupée au sol, c'est un excellent engrais naturel ;
- Rincez le bac avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre ;

- Soupoudrez un peu de chaux ou du bicarbonate de soude dans votre bac brun.

#### Petits animaux:

Appliquez un peu d'onguent contre la toux (ex.: Vicks VapoRub) autour des trous d'aération du bac pour éloigner des animaux.

#### Mouches à fruits ou vers blancs:

Des larves apparaissent (vers blancs ou asticots) lorsqu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des restes de viande.

- Aspergez les vers de sel ou de vinaigre pour les tuer ;
- Enveloppez les restes de viande et de poisson dans un papier journal ou dans un sac de papier brun avant de les déposer dans le bac.

### Des vacances bien planifiées pour rouler en toute sécurité

Gagnez du temps:

Planifiez votre itinéraire avec Québec 511

Conçu par Transports Québec, Québec 511 est un service téléphonique et en ligne qui vous informe sur les travaux routiers, le temps d'attente aux postes frontaliers, les services offerts dans les haltes routières, et plus encore.

Visitez [quebec511.gouv.qc.ca](http://quebec511.gouv.qc.ca) ou composez le 511 au Québec et ailleurs en Amérique du Nord faites le sans frais 1-888-355-0511.



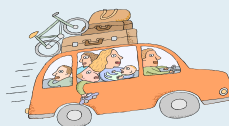
### EN ROUTE POUR LES VACANCES !

Profitez de l'été en famille !



[www.quebecvacances.com](http://www.quebecvacances.com)

BONNE VACANCE !



Société  
canadienne  
du cancer

Canadian  
Cancer  
Society

1 888 939-3333 | [cancer.ca](http://cancer.ca)



Un permis de 10 \$ est  
requis pour les  
ventes de garage.

Veuillez nous contacter au bureau municipal  
aux heures d'ouverture au 819-838-4334.

# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

# JPL

entrepreneur  électricien

1040, rue Westmount  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

T 819-838-4141

F 819-838-4149

## Propriétaires:

Joseph Tremblay

Pierre-Luc Boily

## Services:

Agricole, Résidentiel

Commercial, Industriel



Savons et produits artisanale Vegan handmade  
Soaps & Bath

— SAVONNERIE “MAIN DE NATURE” SOAPERIE  
“WINDING RIVER”  
769 CHEMIN STANDISH, WAY'S MILLS, QC, CANADA  
Nicole Poitras  
sirbolter@hotmail.com  
www.soaperiemaindenature.com  
514-863-3347/ 819-838-1083



**CENTRE AGRICOLE  
COATICOOK Inc**

525, rue Main ouest  
Coaticook (Qc) J1A 1R2

**819 849-2663 (tél.)**  
819 849-3058 (fax)



**ENTREPRISES  
GGS**

Guy Provencher  
1880, ch. Provencher  
Coaticook, Qc J1A 2S5  
Tél. : 819-849-7002  
Cell. : 819-571-4265

- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable  
- gravier  
- pierre, etc...



**GENEVÈVE HÉBERT**  
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS  
(BROMPTON, FLEURIMONT,  
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC

**OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
OPEN MONDAY TO THURSDAY**

- 📞 819 565-3667, poste 86212
- 📍 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3
- ✉ Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca



# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Au Service de vos familles depuis 1952

Location de véhicules scolaire pour tout genre d'événements

**Voyager en toute confiance**

**Contactez-nous 819-838-5468**



*Autobus  
G. Ashby Inc.*

2676, chemin Caron, Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

## Le Supermarché en région

**IGA Coaticook**

265, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B5  
Tél. : (819) 849-6226 Téléc. : (819) 849-2579

*Notre priorité est de toujours  
mieux vous servir.*

*Serge et Johanne Arsenault, prop.*

POUR VOS BESOINS  
EN ASSURANCE

ON EST  
LÀ.

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE 🏠 🚗 📱 📺

1 877 799-8844  
[promutuelassurance.ca](http://promutuelassurance.ca)

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION  
GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION  
INSTALLATION SEPTIQUE SEPTIC INSTALLATION  
DÉMOLITION DEMOLITION

**EXCAVATION  
Daniel Roy**

8113-6275 Québec Inc.

RBQ : 8280-6670-11

**819-838-1138**

[www.excavationdanielroy.com](http://www.excavationdanielroy.com)

CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197

571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) JOB 1C0

BIONEST

SYSTEME  
ecolo  
SYSTEM

ÉVIROSEPTIC



**Marco Carrier**  
Technologue Professionnel

**28 ans d'expérience  
en environnement**

- Test de sol
- Environnement et génie civil
- Projet domiciliaire ou commercial

125, rue Olivia-Turgeon, Sherbrooke( Québec) J1C 0R3

Tel. : 819 845-3137 / Site web: [smmc.ca](http://smmc.ca)

**AYER'S CLIFF DRAG N SHOW**  
Championnat de Drag VTT & Show N Shine

Présenté par  
**RMSTATOR** **12** **COATICOOK SPORTS**

**Scierie Ferland**

**Spectacle Monster truck XTREME JIM**  
**22 juillet 2023**

En cas de forte pluie remis au 23 juillet  
[www.dragnshow.com](http://www.dragnshow.com)

22 juillet 2023 en cas de forte pluie remis au 23 juillet

Terrain d'exposition Fair Ground 877, rue main Ayer's Cliff, J0B 1C0  
MICHEL BRAULT

Exposition débute à 9h30 | Course / Drag 10h00 | Le Monster truck est de retour!  
Admission 20\$ | 12 ans et moins gratuit | Expositant 10\$

SOLUTION SOUCHE 819-778-9307  
EXCAVATION Daniel Roy RACING DIVISION  
JPL entrepreneur électricien  
A VENDRE LAUREN BEUS 819-574-4511  
AQUATEC ENTREPRENEUR ÉCOLOGIQUE  
Coiffure X-Treme 819-769-1252  
Irrigation PLUS  
LA FARMERIE du CAMER  
philforget.xyz

1845 \* 176 ans\* 2022

**Exposition d'Ayer's Cliff 2023**

Terrain d'exposition  
**24-25-26-27 Août**  
**BEAUCE CARNAVAL**  
**Grands manèges**

Enfants 5 ans et moins gratuit  
Jeudi 12.00 \$  
Vendredi enfants 6 à 12 ans 10 \$ adulte 25 \$  
Samedi 25.00 \$ et dimanche 25.00 \$  
Laissez-passer pour 4 jours 50.00 \$

**EXPO**  
VALLÉE DE LA  
COATICOOK

Cultivons notre fierté!

**Bienvenue à l'Exposition Vallée de la Coaticook du 4 au 6 août 2023**

[www.expovalleedelacoaticook.com](http://www.expovalleedelacoaticook.com)

**Gratuit**

**Annonces classées**  
À vendre, à donner etc....  
Contactez -nous au 819-838-4334

**Ligne Aide Abus Aînés**

Famille et Aînés Québec

**1-888-489-2287**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**HEURES D'OUVERTURE:**

Lundi au vendredi: 8h00 à 16h30

**Les samedis:** Ouvert seulement les samedis du mois de juin et de septembre.

**échec au crime**  
ECHECAUCRIME.COM 1-800-711-1800

**INTERNET HAUTE VITESSE À BARNSTON-OUEST !**

Bonne nouvelle ! Vous pouvez dès maintenant communiquer avec Cogeco pour vos abonnements à :

Internet haute vitesse, téléphonie et télévision

Contactez-les 1 866-921-5792

**COGECO**



## Comment choisir un extincteur d'incendie !

par Alexandre Désorcy, Technicien en prévention incendie



Utilisez l'extincteur portatif seulement si l'évacuation des lieux est terminée, si vous avez appelé le 9-1-1 et si la situation ne présente aucun danger pour vous. Évitez d'utiliser l'appareil si la pièce est remplie de fumée.

Un extincteur portatif sert à :

- Contrôler un début d'incendie.
- Diminuer les dommages matériels reliés à un début d'incendie.
- Choisir le bon type d'extincteur portatif.
- il existe plusieurs types d'extincteurs portatifs sur le marché. Pour une utilisation résidentielle, achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).

Choisir un extincteur à poudre de type « A, B, C ». Ce type d'appareil peut éteindre des feux :

- De matériaux inflammables ;
- De liquides ou de gaz inflammables ;
- D'appareils électriques sous tension ;
- Lire les instructions du fabricant.

### Classes de feu :

Il existe plusieurs types de feux qui sont classés en cinq catégories distinctes.

Feu de matières solides	Bois, papier, tissus, etc.	A	
Feu de combustibles liquides	Graisse, huile, peinture, solvant, etc.	B	
Feu d'équipements électriques sous tension	Panneau électrique, moteur, fil électrique, etc.	C	
Feu de métaux	Magnésium, aluminium, etc.	D	N/D
Feu d'appareils de cuisson commerciaux	Huile à cuisson, graisse, etc.	K	

### Où l'installer?

- À un endroit accessible, mais hors de la portée des enfants.
- L'appareil doit être installé sur un support prévu à cette fin, entre 10 cm (4 pouces) et 1,5 mètre (5 pieds) du sol.
- L'extincteur doit être placé de façon à ce que les directives de fonctionnement de l'appareil soient bien visibles.
- Ne pas retirer l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.
- Placer l'extincteur portatif bien en vue, près d'une sortie, loin des sources potentielles d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.

Suite page 10

### Entretien :

Il existe certaines conditions d'entretien et d'entreposage à suivre afin de s'assurer du bon fonctionnement des extincteurs portatifs. Les consignes d'entretien pouvant varier selon les fabricants et les types d'extincteurs portatifs, nous vous recommandons de vous référer au manuel de l'utilisateur fourni par le fabricant.

- L'extincteur portatif doit être toujours accessible, visible et proche d'une issue de secours.
- L'aiguille du manomètre doit indiquer une bonne pression et être située dans la plage verte.
- Seules les composantes du manufacturier doivent se retrouver sur l'appareil (le scellé et la goupille).
- Une vérification visuelle de l'extincteur portatif est recommandée tous les mois (rouille, signes de dégradation, corrosion, etc.).
- L'extincteur doit être renversé et secouer la tête en bas pour maintenir la poudre en suspension chaque mois.
- Un extincteur portatif rechargeable doit être rechargé après chaque utilisation par un détaillant spécialisé, et ce, même si celle-ci est partielle.
- Un extincteur portatif à usage unique peut être conservé pendant six ans. Il faut donc s'en procurer un nouveau après cette période.



## APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

**V**ISAGE Est-il affaissé?

**I**NCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

**T**ROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?

**E**XTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.

### **RÈGLE IMPORTANTE**

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique. Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

## CALENDRIER POUR L'AUTOMNE 2023

<u>DATE</u>	<u>ENDROIT</u>	<u>MUNICIPALITÉ</u>
09 septembre	Garage municipal / 6505, rte Louis S St-Laurent	Compton
16 septembre	Parc municipal / ancienne route 50	St-Herménégilde
23 septembre	Église Saint-Martin / 198, rue de l'Église	Martinville
30 septembre	Conteneur Coaticook / 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook



**8 h 30 à 15 h**

N'oubliez pas de vous inscrire !



**Gratuit !**

Sauf pneus surdimensionnés  
des frais de **30 \$** / pneu sont à prévoir,  
payables en argent comptant ou par chèque



**Limite de 3 m<sup>3</sup> / adresse**

Remorque de 4' x 8' x 3'



**Matières refusées**

- Bardeaux d'asphalte
- Pesticides agricoles
- Déchets domestiques (poubelle)
- Vêtements (jusqu'à nouvel ordre)



**MATIÈRES ACCEPTÉES**

**- Matériaux de construction**

Bois, gypse, céramique, briques, agrégats, fils électriques, portes et fenêtres, etc.

**- Métaux ferreux et non ferreux**

**- Pneus réguliers et surdimensionnés**

Plus de 24 pouces de jante ou de 48 pouces hors tout. Des frais de 30 \$ / pneu surdimensionné sont à prévoir.

**- Matériels électriques et électroniques**

**- Meubles, électroménagers et petits objets**

Vaisselle, articles de sports, jouets, etc.

**- Restes de peinture et leurs contenants**

**- Résidus domestiques dangereux (RDD)**

Huiles usées, antigels, filtres à l'huile, piles, batteries, lampes fluocompactes, tubes fluorescents, aérosols, bonbonnes de propane solvants, produits de piscine, etc.

### Inscription obligatoire

Pour chaque écocentre, vous devez vous inscrire via le formulaire au [www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/matières-residuelles-écocentres.php](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/matières-residuelles-écocentres.php) ou en appelant au 819 849-7083 poste 252

**Preuve de résidence dans la MRC de  
Coaticook à l'appui**

**Entreprises et entrepreneurs exclus**



# 60

Chaque année,

# INCENDIES DE FORÊT

sont causés par des

# FEUX DE CAMP

Respectez les interdictions de faire des feux à ciel ouvert et **ABSTENEZ**-vous de faire un feu si le danger d'incendie varie d'élevé à extrême



**PRIVILÉGIEZ** un pare-étincelles



**CHOISISSEZ** un emplacement bien dégagé et faites le feu sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue

**N'EXCÉDEZ** pas le 1 mètre par 1 mètre pour votre feu de camp



**SURVEILLEZ** votre feu de camp en tout temps et ayez de l'eau à portée de main

**ÉVITEZ** de faire un feu lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h



**ÉTEIGNEZ** complètement votre feu de camp avec de l'eau ou du sable

**BRASSEZ** les cendres et recommencez jusqu'à ce que vous soyez assuré que le feu est bien éteint



Toute personne qui fait un feu en forêt ou à proximité de celle-ci doit :



- 1° lorsqu'il s'agit d'un feu de camp ou d'un feu pour nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature, nettoyer au préalable l'endroit où elle doit allumer le feu, en enlevant de la surface, dans un rayon suffisant pour empêcher le feu de se propager, toute terre végétale et tout bois mort, ainsi que toutes branches, broussailles et feuilles sèches;
- 2° avoir en sa possession, sur les lieux où elle désire faire un feu, l'équipement requis pour prévenir qu'il ne s'échappe et pour l'éteindre;
- 3° lorsqu'il s'agit d'un feu pour nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature, avoir entassé ou disposé en rangée les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de 2 m et sur une superficie maximale de 6 mètres carrés (6 m<sup>2</sup>) et avoir aménagé et conservé un coupe-feu entre la forêt ou toute matière combustible et les matières destinées au brûlage, en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins 5 fois la hauteur des entassements;
- 4° rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.

RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES FORÊTS, ARTICLE 7



ENSEMBLE,  
PROTÉGEONS LA FORÊT !